

Des gendarmes aux arrêts

Sanctionnés pour refus d'emménagement dans leur logement de fonction. Vingt-deux musiciens de la gendarmerie mobile affectés à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ont été mis aux arrêts, a annoncé leur hiérarchie hier. Ces fonctionnaires, logés jusqu'ici au fort d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), qualifient d'« insalubre » la caserne de Maisons-Alfort, qu'ils étaient censés rejoindre à la fin du mois de juin.

Ils avaient intenté une action devant le tribunal administratif mais ont été déboutés fin juin. La mise aux arrêts signifie qu'ils doivent signaler à leur hiérarchie tous leurs mouvements. Leur avocat estime qu'« un militaire a le droit de refuser d'obéir à un ordre qui met en danger sa sécurité », et évoque la présence éventuelle d'amiante.

- ©2007 20 minutes

20 Minutes, éditions du 31/08/2007 - 07h19

dernière mise à jour : 31/08/2007 - 07h19

PEL épargne logement

Taux du PEL, plafond, droits à prêt calculs, que faire de son PEL ?

Assistante Juridique

E.S.A.S, 1er école d'assistante juridique en alternance